

## **Amendement n°1 de Gaëtan Gorce, membre du Conseil national**

**Objet : Rendre le pouvoir aux adhérents**

### **Exposé des Motifs**

#### **Supprimons les courants, rendons le pouvoir aux adhérents**

Disons-le tout net : le pouvoir au Parti Socialiste est devenu la propriété des courants, héritiers de vrais débats aujourd'hui dépassés et paravents d'ambitions personnelles toujours renouvelées. Derrière chaque courant, se cachent des logiques d'intérêt : la « proportionnelle » sur laquelle ils sont fondés garantit en effet à chacun sa « juste » part de mandats locaux, nationaux et européens.

Chaque courant dépense, pour son fonctionnement une énergie, qui n'est plus disponible pour les tâches jugées plus ingrates : comprendre les mutations de notre société, en débattre, faire vivre les idées. Celles-ci ne sont plus que prétextes à des conflits instrumentalisés selon des rites bien connus, ravivés à chaque congrès.

Dans un tel système, le changement ne peut venir de nulle part.

Le vent de la défaite électorale peut bien souffler, comme en 1993 et 1995, et même redoubler de force et d'intensité comme en 2002 et en 2007, il ne parvient pas à ébranler ces casemates calfeutrées qui ne laissent pas passer le moindre air frais. La bataille des présidentiables peut même apparaître sans véritables conséquences dans la mesure où elle n'entraîne pas la perte de ses véritables joyaux de la couronne socialiste que sont les mandats locaux. On l'aura compris, le Parti Socialiste, qui rêve d'une sixième République, a succombé depuis longtemps aux délices de la quatrième.

La solution passe par la suppression ou à tout le moins l'affaiblissement des « courants ». Pourquoi faudrait-il lier indissolublement la discussion de fond et les enjeux de pouvoir, au point, comme par le passé, de laisser les seconds cannibaliser la première ? Leur rôle ne doit plus en aucune manière porter sur la sélection des candidats, à la direction du parti ou aux fonctions électives qui devront répondre au contraire à des critères politiques partagés : « la promotion des femmes », « la diversité » de manière générale, « le renouvellement » indispensable à vitalité d'une grande organisation. Ces choix devront être le fait des militants au scrutin direct, uninominal et majoritaire : un militant, une voix, un choix ! Et les courants, si l'on veut les conserver, devront être ramenés à leur vocation première : le débat d'idées. D'où la proposition de les doter d'un véritable statut, de mesurer leur influence aux parrainages (nombre de militants, de parlementaires) qu'ils pourront recueillir pour se déclarer et être ainsi représentés dans des commissions nationales qui devraient devenir des forums permanents, contribuant à nourrir la réflexion du parti et de ses instances.

Cette modernisation devra s'accompagner, comme un pendant naturel, d'une démocratisation, c'est-à-dire la mise en place de mécanismes de vote individuel, « garantissant la primauté des choix des membres sur l'autorité des dirigeants. À la méthode surannée des motions, « supposée couvrir tous les sujets, « devra succéder un vote par thème », garant de la clarté des orientations politiques et de l'adhésion des membres. Le PS se veut le représentant d'une nouvelle démocratie et ses modes de fonctionnement empruntent aux pratiques les plus archaïques de la démocratie représentative.

**La rénovation** n'est pas un gadget qui se limiterait à l'organisation de Primaires. Elle **est la condition de la reconquête**, le moyen indispensable par lequel notre parti doit répondre aux

nouvelles exigences de la vie démocratique : demande de participation des citoyens et donc des militants à la décision, transparence accrue du fonctionnement interne, prise en compte des incidences du quinquennat sur l'équilibre de nos Institutions. Bref, elle est le gage et la condition de la modernisation et de la démocratisation du Parti socialiste.

### **Texte de l'Amendement**

*En lieu et place du paragraphe intitulé « Organisation des votes du Congrès » insérer le texte suivant :*

1. « Le choix de nos orientations politiques, comme celui de nos dirigeants et de nos candidats, appartient aux adhérents du Parti socialiste et aux électrices et électeurs de Gauche que le Parti socialiste aura souhaité associer à ses décisions. Il ne peut être confisqué par des « courants » dont la seule vocation doit être de contribuer au débat d'idées, à l'élaboration de nos propositions. Les dispositions qui suivent ont pour objet de renforcer le rôle des adhérents à travers le vote direct qui est introduit dans l'ensemble du fonctionnement du Parti.
2. Afin de garantir l'application de ces principes, le scrutin majoritaire est substitué partout à la représentation proportionnelle. Le (la) premier(e) secrétaire est élu(e) directement par les adhérents avant le Congrès. Les délégués au Congrès sont élus librement et directement à l'échelle de chaque fédération. Le Conseil national est élu lors du congrès sur la base d'une liste présentée par le (la) Premier(e) secrétaire. Les candidatures individuelles sont libres et le vote préférentiel possible. Ce qui signifie que chaque délégué peut modifier l'ordre de présentation de la liste présentée par le (la) Premier(e) secrétaire ou élire un autre candidat que celui figurant sur celle-ci.
3. Le Congrès du Parti socialiste a un double objet : après les élections nationales, tirer les conséquences de ces scrutins et élire son (sa) Premier(e) secrétaire, celui-ci devant remettre en jeu à ce moment son mandat. Avant les présidentielles, investir son candidat et arrêter son programme.

Dans l'intervalle se tient chaque année à la rentrée de septembre une conférence nationale comportant un délégué par section et chargée d'arrêter les positions que défendront le Parti socialiste et les groupes parlementaires pour l'année à venir.

4. Parallèlement, des conventions thématiques sont régulièrement organisées. Le principe des motions est abandonné. Une commission du programme où sont représentées les sensibilités (définies comme des groupes bénéficiant du soutien authentifié d'au moins 5% des adhérents) est chargée d'élaborer des propositions soumises au vote des militants sur les différents chapitres du projet socialiste (défense, santé, etc.). Contrairement à ce qui est trop souvent arrivé par le passé, le droit d'amendement de chaque membre du Conseil national ou d'un groupe de militants représentant 5% des inscrits ou de chaque fédération, est garanti. Chaque texte est amendable et soumis au vote direct des adhérents. Les conventions arrêtent ensuite le contenu définitif du document.
5. En conséquence de l'adoption de cet amendement, toutes les autres dispositions faisant référence à la proportionnelle ou qui seraient contradictoires avec celui-ci sont écartées ».